



VILLE DE SION

AVIS OFFICIEL VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 14 JUIN 2015

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 13 et 14 juin 2015 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de/du:

Objets fédéraux :

L'arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain.

L'initiative populaire du 20 janvier 2012 « Initiative sur les bourses d'étude ».

L'initiative populaire du 15 février 2013 « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) ».

La modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV).

Objets cantonaux :

La révision de la Constitution cantonale du 12 mars 2015

- a) composition et mode d'élection du Grand Conseil
- b) organisation des autorités cantonales.

Le décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^{ème} correction du Rhône du 11 septembre 2014.

Objets communaux :

Aucun

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

- 1. Samedi 13 juin 2015**
- de 17H00 à 19H00

- 2. Dimanche 14 juin 2015**
- de 10H00 à 12H00

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isolements.

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 8 juin 2015, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 11 mai 2015